

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES

67 RUE SAINT NICOLAS
50208 COUTANCES Cedex
INTERNET: <http://www.infogreffe.fr>
MINITEL : 36 17 infogreffe
Tel: 0 891 01 11 11 (0.22e/mn)

STE D'EXPERTISE COMPTABLE D'AUDIT ET
DE GESTION SECAG

26 route de Coutances
50350 Donville-les-Bains

V/REF :

N/REF : 78 B 15 / 2007-R-22

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE COUTANCES certifie qu'il a reçu le 05/06/2007,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE COUTANCES en date du 05/06/2007
- Désignant M. Dominique MICHEL, en qualité de Commissaire aux Apports.

Concernant la société

STE D'EXPERTISE COMPTABLE D'AUDIT ET DE GESTION SECAG
Société anonyme
26 route de Coutances
50350 Donville-les-Bains

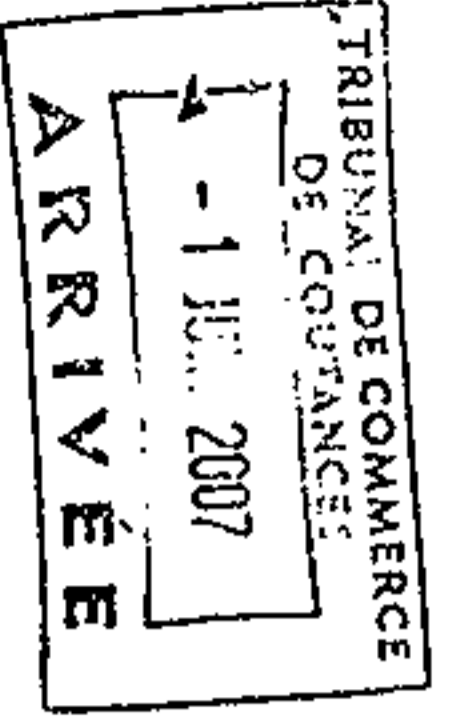
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-R-22 le 05/06/2007

R.C.S. COUTANCES 309 847 119 (78 B 15)

Fait à COUTANCES le 05/06/2007,

Le Greffier





A Monsieur Le Président du Tribunal
de commerce de Coutances

REQUÊTE
AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur Jean-Yves MERCIER
Demeurant la Mizière - 50290 Bréville sur Mer

Agissant en qualité de Directeur Général de la SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE D'AUDIT
ET DE GESTION (SECAG) Société Anonyme au capital social de 1.354.500 euros, dont le siège social
est situé 26 Route de Coutances - 50350 Donville les Bains, immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Coutances sous le numéro 309.847.119.

À L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT:

- Le capital de la société SECAG est actuellement fixé à la somme de 1.354.500 euros divisé en
135.450 actions de 10 euros chacune.

- Il est envisagé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des
actionnaires de la société SECAG, que Monsieur Gilles BERTHON procède à l'apport en nature, au
bénéfice de la société SECAG, des biens suivants : 575 actions de la société SECAG CAEN, société
anonyme au capital de 500.000 euros divisé en 2.861 actions ayant son siège social situé 9 Rue
Ferdinand Buisson - 14280 Saint-Contest, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de
Caen sous le numéro 303.997.613.

- En contrepartie de cet apport de titres, estimé à 295.837,50 euros, il serait attribué à Monsieur Gilles
BERTHON 3.275 actions de la société SECAG d'une valeur nominale de 10 euros, créées à titre
d'augmentation de capital et assimilées aux actions anciennes à compter de la date de l'assemblée
générale devant statuer sur ladite augmentation de capital.

- Sous réserve des vérifications prescrites par la Loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des
actionnaires doit être réunie à l'effet de statuer sur l'évaluation de cet apport, sur sa rémunération, sur
l'affectation de la prime d'émission, et enfin sur l'augmentation de capital y relative.

- Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce, et de l'article 169 du
décret du 23 mars 1967, l'évaluation des apports en nature doit faire l'objet d'un rapport établi par un
commissaire aux comptes désigné par le Président du Tribunal de Commerce du siège de la société
intéressée.

C'est pour quoi, conformément à l'article L.225-147 du Code de Commerce, le requérant sollicite de
Monsieur le Président du Tribunal de Commerce la désignation de Monsieur Dominique MICHEL,
commissaire aux comptes, domicilié 123 Rue François 1^{er} - 50000 Saint-Lô, en qualité de
Commissaire aux apports, avec pour mission :

- De vérifier et d'évaluer l'apport en nature visé ci-dessus ;
- D'établir un rapport des ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à
l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SA SECAG.

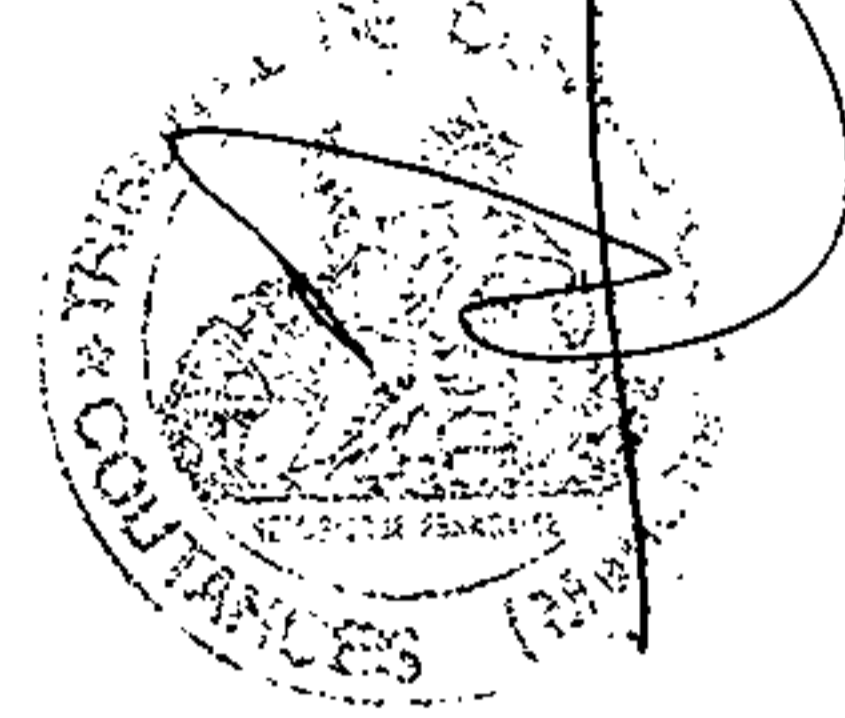
Il est précisé que Monsieur Dominique MICHEL est dûment inscrit sur la liste des commissaires aux
comptes et n'est soumis à aucune des incompatibilités prévues par la Loi.

Le requérant se permet de solliciter de votre part toute la diligence nécessaire afin que la désignation
soit effectuée dans les meilleurs délais.

Fait à Donville les Bains
Le 21 mai 2007

Monsieur Jean-Yves MERCIER
Directeur Général de la SA SECAG

R22 du 5.06.2007
Pour valoir procès-verbal
De dépôt sous le n° 2007 266
Le 5 Juin 2007
Le Greffier du Tribunal



ORDONNANCE

Nous, Jacques LEROY,
Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES,
Assisté de Maître Gw. LE MARCHAND, Greffier en Chef,

Vu la requête en date du 21 mai 2007 aux fins de désignation d'un Commissaire aux apports présentée par la SA STE D'EXPERTISE COMPTABLE D'AUDIT ET DE GESTION SECAG, dont le siège social est à 50350 DONVILLE LES BAINS, 26 Route de Coutances, représentée par Monsieur Jean-Yves MERCIER, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Vu les articles L.225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 mars 1967.

Désignons Monsieur Dominique MICHEL, Commissaire aux Comptes inscrit, demeurant à 50000 SAINT-LO, 123 Rue François 1^{er}, en qualité de Commissaire aux Apports, avec mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport en nature par Monsieur Gilles BERTHON de 575 actions de la société SECAG CAEN, au profit de la SA STE D'EXPERTISE COMPTABLE D'AUDIT ET DE GESTION SECAG, ainsi que l'octroi d'éventuels avantages particuliers,
- d'établir un rapport.

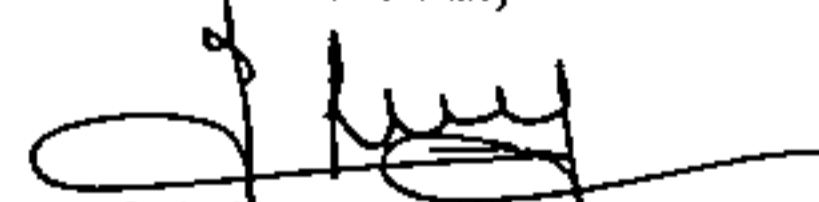
Dépens à la charge de la société requérante.

Rendue à COUTANCES, le 5 Juin 2007

Le Greffier en Chef,

Me Gw. LE MARCHAND

Le Président,


M. Jacques LEROY